

Conditions territoriales pour favoriser les pratiques sportives, physiques et culturelles à tous les niveaux.

Contribution de la Commission Temps libre Temps forts à la saisine sur projet d'agglomération phase 2

Problématique et enjeux

Nous dressons un constat réservé de la première phase du projet d'agglomération dans les domaines du sport et de la culture. En effet, bien que des réflexions aient eu lieu, il ne nous apparaît pas que la construction intercommunale et l'approche territoriale aient réellement progressé dans ces deux domaines. Bien sûr, des réalisations communales existent et les acteurs agissent dans les communes. Bien sûr, le stade d'agglomération est en cours de réalisation, il sera inauguré l'année prochaine et différentes manifestations et initiatives soutenues par la Métro ont lieu dans le domaine culturel et sportif. Il faut aussi saluer la réussite de la patinoire en tant qu'équipement d'agglomération.

Des actions, des initiatives et des investissements existent, pour autant nous n'avons pas l'impression que la première phase du projet d'agglomération ait permis d'avancer dans la construction d'un projet culturel et sportif d'agglomération. Concernant la réflexion sur une politique sportive, les membres du Conseil de développement et particulièrement la commission Temps libre Temps forts attendent d'être informés sur les suites qui seront données aux différentes contributions et propositions émises en la matière.

Nous souhaitons donc que le Projet d'agglomération acte 2 affirme plus nettement l'ambition d'une politique publique d'agglomération dans les domaines sportifs et culturels. Le document qui nous a été transmis affiche une priorité forte sur la qualité de la ville pour tous. Il mérite d'intégrer explicitement que cela passe aussi par une politique sportive et culturelle ambitieuse à l'échelle de l'agglomération.

Politique sportive et intercommunalité

La question sportive n'apparaissait pas en tant que telle dans le Projet d'agglomération Phase 1, même si l'on peut y repérer quelques éléments qui s'en rapprochent. Cette question n'a pourtant pas été absente des réflexions au sein de la Métro depuis 2003, notamment au travers de la « démarche de définition des objectifs de la Métro en matière de politique sportive et de loisirs sportifs » engagée par la Métro, sous la responsabilité du vice-président Gilles Moulin, avec l'appui du cabinet ISC (cf. délibération du 7 mai 2004).

Le Conseil de Développement (C2D) s'est lui-même emparé de cette question et, après un travail de près de deux ans au sein de la Commission Temps Libre Temps Forts, a proposé aux élus de la Métro « Quelques orientations pour une politique sportive d'agglomération » lors de la Conférence de Développement du 24 juin 2005. C'est en référence à cette contribution que le C2D souhaite que soit inscrite explicitement la question sportive comme un des axes de travail dans le cadre du futur projet d'agglomération.

Les raisons d'une telle demande

Les activités physiques et sportives sont aujourd'hui reconnues comme des éléments importants « de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale », contribuant notamment « à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales, ainsi qu'à la santé » (Code du Sport, art. L.100-1). Leur promotion et leur développement sont d'intérêt général et les collectivités

territoriales et leurs groupements sont invitées à y contribuer avec les autres institutions que sont l'Etat, les associations, les fédérations et les entreprises (Ib.).

L'analyse du contexte grenoblois montre une dynamique certaine dans ce domaine au sein de l'agglomération, notamment au regard d'un maillage associatif sportif important et très diversifié sur le territoire et d'une richesse remarquable des politiques sportives communales actuelles, donnant au territoire une lisibilité sportive nationale et internationale. Cette même analyse montre aussi certaines difficultés comme la forte identité communale du sport conduisant les communes à se replier voire à s'opposer, ou encore le retard accumulé en matière de rénovation et d'adaptation des équipements sportifs, difficultés susceptibles de représenter des freins importants au développement des pratiques physiques et sportives des habitants de l'agglomération.

Deux autres éléments de contexte justifient de faire de la question sportive une préoccupation importante dans le cadre du futur projet d'agglomération :

- d'une part l'évolution des pratiques physiques et sportives. Celles-ci ne se réduisent plus aujourd'hui au triptyque historique « jeune-compétition-associatif » mais montrent une segmentation des pratiques (jeunes, adultes, seniors), une diversification des modes de pratique (associatif, commercial, auto organisés) et un éclatement des raisons qui poussent les gens à pratiquer (compétition, santé, spectacle, etc.). Ces changements interrogent les politiques publiques à double titre : i) sur la nécessité de les prendre en compte : doit-on répondre à toutes les attentes quelles qu'elles soient ? ii) sur les usages qui peuvent en être fait dans le cadre d'une politique sportive : quels sont les enjeux sociaux auxquels le développement des pratiques physiques et sportives peut répondre ?

- d'autre part, la superposition des structures publiques qui s'occupent du sport aujourd'hui, qui pose à la fois des problèmes de délimitation des responsabilités de chacun et de coût pour tous dans un moment où les finances publiques ne sont pas extensibles. Un travail de clarification est à engager sans attendre : la définition d'une politique sportive communautaire explicite, s'articulant avec les communes, le département, la région et l'Etat, doit y contribuer.

Les réponses à cette complexité ne peuvent plus être comprises dans le seul cadre communal et demande non seulement une mutualisation des moyens mais la définition d'une politique commune en référence aux enjeux de société actuels.

Trois défis à relever

Définir une politique sportive commune articulant intérêt communal et communautaire en liaison avec les territoires voisins présuppose un cadre organisant la réalité pour pouvoir agir sur elle et créer « les conditions territoriales permettant de rendre accessible les pratiques physiques et sportives pour tous ». Trois défis sont à relever dans ce cadre pour le sport :

a) **CONSOLIDER** "ce qui marche bien", l'axe historique Compétition / Détente. La pratique physique et sportive remplit depuis longtemps une fonction d'épanouissement personnel et de délasserment. Le premier enjeu d'une politique publique doit être de permettre à chacun, quels que soient son âge et ses raisons de faire du sport, de pouvoir pratiquer à proximité de son domicile, dans des conditions de sécurité et d'encadrement compétent, prenant en compte la diversité des pratiques d'un double point de vue : i) du débutant au haut niveau dans le cadre compétitif ii) de la variété de raisons qui poussent les gens à s'installer durablement dans la pratique sportive. Cet axe est certainement celui que est le mieux traité par les politiques communales actuelles.

b) **DEVELOPPER** "ce qui pourrait mieux marcher", l'axe Education / Insertion / Santé. La pratique sportive est investie d'une fonction sociale de réponse à des problèmes de société. Le deuxième enjeu d'une politique publique dans ce cadre doit être de permettre à tous et à tous les âges de la vie, de pouvoir s'éduquer physiquement, s'insérer socialement et conserver son capital santé. Il

s'agit là de contribuer aux grands enjeux actuels de société que constituent les exclusions, les communautarismes et le coût social de la santé. Cet axe est certainement le plus porteur d'espoir mais aussi de velléité aujourd'hui. Il faut sortir de l'idée que faire du sport crée ipso facto de l'éducation, de l'insertion et de la santé. Il faut en travailler les conditions. Cet axe est certainement à travailler de façon approfondie.

c) **SOUTENIR** "ce qui rapporte", l'axe Sport de haut niveau / Spectacle sportif / Tourisme sportif. La pratique sportive remplit une fonction économique et identitaire. Le troisième enjeu d'une politique publique doit être d'affirmer une identité de territoire qui dépasse les communes et confirme l'agglomération grenobloise comme un pôle d'excellence par le sport de haut niveau, le sport professionnel et le tourisme sportif. Il s'agit de contribuer à la lisibilité de l'agglomération et de renforcer son attractivité nationale et internationale. Cet axe est le plus lisible. Il reste à définir s'il doit être la priorité des priorités ...

La nécessaire définition d'une politique communautaire

Relever ces trois défis ne peut se faire au seul échelon communal. Il y a trop de diversité et de complexité pour traiter cela à ce seul niveau. Cela ne peut pas se faire non plus en dehors de la logique communale : d'une part, parce que les politiques ont beaucoup produit à ce niveau, d'autre part, parce que l'ancrage communal du sport reste fort. Il ne peut pas se faire non plus à l'échelon départemental ou régional. Les collectivités territoriales n'en ont pas la compétence, même si elles interviennent beaucoup dans ce domaine. Elles n'en ont pas la volonté non plus au regard des charges qui pèsent sur elles maintenant.

L'échelle territoriale communautaire en tant que lieu stratégique d'articulation de territoires sur la base du projet commun est une bonne maille pour le développement d'une politique sportive prenant en compte la diversité des pratiques, les enjeux sociaux actuels et la nécessaire optimisation de l'utilisation de l'argent public. Réfléchir sur le sport dans le prochain projet d'agglomération, c'est certainement contribuer à définir un « projet de qualité de vie pour tous », un « projet inter territorial » et un « projet permanent » où le nécessaire pragmatisme à court terme ne peut se penser que dans la réflexion à moyen et long terme.

Pour une politique culturelle d'agglomération

En matière culturelle, la question ne semble pas pouvoir être abordée directement en termes de compétences. Il faut avoir à l'esprit la spécificité de l'agglomération grenobloise : une ville centre avec des villes alentours qui ont développé, comme dans le domaine du sport, des politiques culturelles et ont réalisé des équipements : L'Heure bleue de Saint Martin-d'Hères, L'Odyssée d'Eybens... Nous devons plutôt inscrire la réflexion dans une dynamique de projets.

Pour autant, il nous apparaît qu'une politique publique est nécessaire, même si la culture ne peut s'y résumer, au risque de tomber dans l'art officiel, ce dont nous souhaitons nous préserver. La création se développe dans les marges et il faut admettre que les choses puissent nous échapper. Ainsi, nous faut il être prudents sur le rapport entre culture et territoire puisque la culture à vocation à porter un message universel et non pas territorial. Il importe de garder à l'esprit ces rapports dialectiques. Nous devons aussi admettre que dans la démarche d'accès à la culture des individus, il puisse exister des objectifs, des motivations différentes. Accéder à la culture peut renvoyer à des finalités purement individuelles d'enrichissement intellectuel, d'enrichissement sensible. Accéder à la culture peut aussi renvoyer à des finalités pratiques de compréhension, de faire, de créer, cela peut renvoyer aussi pour certains à une dimension de formation, de connaissance de soi, d'une meilleure connaissance des autres et une dimension de partage... Un

projet culturel doit embrasser toutes ces finalités : épanouissement, enrichissement, ouverture à l'autre, création...

Si nous voulons simplifier les choses et raisonner en termes de politique publique il est possible de réfléchir autour de trois pôles :

- le domaine de la formation et de l'éducation,
- le domaine des pratiques
- le domaine du spectacle en terme de diffusion ou en termes d'événements

Néanmoins, l'entrée « public » n'est pas la seule entrée et nous devons prendre en compte le rapport qu'a la culture avec la matière, le paysage, le cadre de vie, le patrimoine.

1- LES PUBLICS

Si nous nous intéressons au public, que savons-nous de ses attentes et de ses pratiques ? Peu de choses au plan local, à l'exception d'une enquête nationale de l'INSEE sur les pratiques culturelles des Français, ainsi qu'une enquête réalisée par Jean-Pierre SAEZ à la demande de la ville de Grenoble pour les seuls grenoblois mais qui n'est pas encore diffusée.

Ainsi, pour ce qui est de construire une politique culturelle soit nous nous plaçons du côté de l'offre en nous disant que la demande suivra soit nous cherchons à savoir quelles sont les attentes et les pratiques des grenoblois. Dans les mois qui viennent, il y a nécessité de conduire une enquête sur les pratiques culturelles des habitants de l'agglomération. Est-ce que la politique culturelle qui se développe aujourd'hui dans l'agglomération n'est pas la résultante des seuls équipements et de la logique de chacun de ces équipements ? Si nous persévérons dans cette entrée « publics » nous ne pouvons pas faire l'impasse sur les inégalités d'accès qui pour une part sont déterminées par des inégalités de revenus. Ce n'est pas le seul élément, les dimensions d'éducation, de formation sont autant de discriminants dans l'accès à la culture, ne deviennent-ils pas les facteurs majeurs ? Il nous semble que nous devrions nous intéresser d'avantage aujourd'hui à la question de la formation et de l'éducation.

Garantissons-nous aujourd'hui à tous les enfants l'accès à un parcours culturel ? Il semble même que nous soyons désormais entrés dans une phase de régression étatique. Nous ne sentons plus une priorité autour de la culture et de l'éducation. Cette question mérite d'être mise au premier plan, si ce n'est plus l'Etat qui est directement porteur cela peut être partagé avec d'autres acteurs publics. Des leviers existent : le dispositif de réussite éducative piloté par la Métro, la politique de la ville...

Nous devons également nous poser la question du vieillissement de la population, il existe sur Grenoble une université inter-âge, des choses sont sûrement à développer de ce côté là en mettant l'accent sur les pratiques culturelles.

Si nous regardons ce qui est à l'œuvre aujourd'hui dans l'agglomération, nous percevons un déséquilibre fort entre la diffusion et la pratique. Nous avons une politique culturelle qui est très centrée sur la diffusion, sur le spectacle... Un rééquilibrage doit certainement être opéré du côté des pratiques, de toutes les formes de pratiques en direction de tous les âges. Enfin, notre agglomération doit faire plus de place au multiculturel, les acteurs que nous avons reçus en commission (responsables du festival « Quartiers Libres »...), nous ont indiqué à quel point ils ont des difficultés. Le multiculturel est suffisamment riche pour constituer un axe de notre politique publique et c'est autour du multiculturel que nous pourrions construire l'événement fédérateur qui nous fait défaut.

Nous n'avons en effet rien d'équivalent à la « Biennale de la Danse » à Lyon, à la « Folle Journée de Nantes »... nous sentons bien qu'un événement d'envergure similaire pourrait être de nature à fédérer davantage les acteurs. Cela pourrait se faire autour du multiculturel.

2- LES EQUIPEMENTS

Une étude de l'AURG (l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise) montre qu'au regard des autres agglomérations, l'agglomération grenobloise n'est pas déficiente en matière d'équipements culturels. A l'exception d'un grand équipement de culture scientifique, c'est le moins pour une agglomération qui se veut être l'un des pôles nationaux et internationaux de la science et de la recherche, la question prioritaire n'est donc pas à la création de nouveaux équipements.

En matière d'équipements la question doit porter sur leur adaptation, leur ouverture et surtout leur coordination. En effet, il n'existe pas d'instance de coordination des acteurs. Cela se produit parfois, à l'initiative des organisateurs de festivals. La directrice des bibliothèques de Grenoble témoigne à quel point les bibliothèques de l'agglomération qui ont cherché à se mettre en réseau, à travailler ensemble, se sont heurtées à l'absence de volonté politique. Dans le domaine des équipements, une fonction de coordination, de mise en réseau, semble mal assurée. Lorsque le Cargo était hors les murs, il a assuré ce rôle de coordination, nous devrions peut être réfléchir à cette expérience.

3- LE CADRE DE VIE ET LE PATRIMOINE

Il apparaît à la commission que cette dimension a jusqu'à présent été peu explorée.

Si notre agglomération dispose d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, celui-ci doit être davantage valorisé. Le développement touristique dans ses dimensions sportives, culturelles, patrimoniales méritent sans doute d'être explicitement intégré au projet d'agglomération.

S'agissant de notre patrimoine architectural et urbain, si au plan départemental une politique active est menée au sein de l'agglomération, cette question reste à approfondir

Le traitement des zones commerciales et industrielles ne pourrait-il pas s'aborder du point de vue culturel ? Certaines villes l'ont fait, la Métro a des leviers, des responsabilités sur certaines zones qu'elle pourrait utiliser. Nîmes ou Dijon ont essayé de travailler dans cette direction. La Métro ne pourrait-elle pas élaborer une chartre architecturale et environnementale ?

Il faudrait également explorer davantage la mise en valeur du cadre de vie. Certains quartiers n'ont connu aucune modification en matière de mobilier urbain, d'éclairage, depuis 15 ans. Il s'agit de mise en valeur du paysage du quotidien. Aujourd'hui il existe un projet pour les berges du Drac, à Grenoble de valorisation des places du centre, nous devons poursuivre dans cette logique et aller plus loin, pour s'intéresser aux places des quartiers, aux rues et ruelles .

Enfin concernant le patrimoine, certains éléments architecturaux mériteraient d'être mieux mis en valeur : le Fort Vauban, le Mûrier, le Saint Eynard mais aussi d'anciens sites industriels, l'ancien palais de justice... Dans le prochain projet d'agglomération, la question patrimoniale mérite d'être posée de manière plus explicite.